

ANNEXE I

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

2020-2023

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg, par sa qualité, son rayonnement et son ancrage territorial, a trouvé une place importante dans le paysage culturel régional et acquis une renommée nationale et internationale. Depuis sa création en 1855, l'Orchestre a développé son activité en restant en lien étroit avec les institutions musicales et culturelles strasbourgeoises.

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg bénéficie du label « Orchestre national en région » depuis 1994.

La ville de Strasbourg a souhaité créer un Etablissement public administratif, mis en fonctionnement au 1^{er} janvier 2020, afin de donner à l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (précédemment géré en régie municipale directe) les outils et moyens nécessaires à la poursuite du développement de son projet musical et culturel. L'Eurométropole de Strasbourg, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Etat soutiennent la création de cet Etablissement et seront parties prenantes de sa gouvernance.

Cet Etablissement doit contribuer à la réalisation d'objectifs de politique culturelle et d'aménagement du territoire propres à chaque partenaire. Il remplit des missions de service public, artistiques, culturelles et sociales, conformément aux principes généraux du cahier des missions et des charges relatif à l'attribution du label « Orchestre national en région ».

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg doit ainsi constituer, aux niveaux local, national et international, une structure de référence en matière de musique symphonique, pour la valorisation des répertoires – dans une pluralité de formes et d'esthétiques – et la diversification des publics.

I. Projet artistique

1. Identité artistique

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg est une formation symphonique dont la personnalité artistique s'articule autour de cinq axes :

- diffuser auprès de tous les publics le répertoire symphonique et concertant du XVIII^e siècle à nos jours ; le répertoire postromantique est particulièrement présent dans la programmation de l'Orchestre – notamment en raison de sa double tradition française et germanique –, lui conférant une spécificité certaine dans le paysage orchestral national ;
- assurer une partie des productions lyriques et chorégraphiques de l'Opéra national du Rhin, renforçant ainsi sa présence sur le territoire alsacien ;
- proposer d'autres formes de concerts : ciné-concerts, concerts de variété, grandes manifestations familiales comme le traditionnel concert du Jardin des Deux Rives, concerts de musique de chambre, etc. ;
- faire vivre un grand nombre de partenariats avec les structures musicales et artistiques du territoire (Musica, Musées de Strasbourg, Maillon, Théâtre national de Strasbourg ; HEAR, CRR de Strasbourg) et de la zone transfrontalière (chœurs, etc.) ;
- s'engager à offrir une programmation jeune public ambitieuse et variée.

2. Programmation

La programmation de l'Orchestre est conçue au regard de sa personnalité artistique et de son empreinte européenne.

La direction de l'Orchestre s'attache à mettre en œuvre une programmation éclectique permettant de toucher un large public.

Elle a l'ambition de faire vivre les grandes œuvres du répertoire, mais aussi de mener une politique audacieuse avec des œuvres rares, nouvelles, et de tous horizons géographiques et stylistiques. Elle accorde en effet une place importante à la création et à la musique contemporaine, à travers sa collaboration avec le festival Musica mais aussi tout au long de sa saison. A travers une politique active de commande d'œuvres (et de co-commandes avec des orchestres d'envergure identique), l'Orchestre contribue ainsi à élargir le répertoire.

La programmation de l'Orchestre pourra également inclure le répertoire traditionnel alsacien.

3. Les artistes au cœur du projet

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg place les artistes au cœur de sa programmation et s'appuie sur eux pour déployer son projet musical et garantir son niveau d'excellence. Il se veut particulièrement attentif :

- à un recrutement ambitieux de son directeur musical et artistique (dans le respect des modalités de recrutement validées par le Conseil d'administration de l'Orchestre), porteur d'un véritable projet artistique ; ce projet, appuyé sur les missions artistiques permanentes définies dans la présente convention, renforcera le positionnement de l'Orchestre ;
- au recrutement de ses musiciens permanents (notamment grâce à une information de ses concours dans les réseaux internationaux), pour le maintien du plus haut niveau musical ;
- à un travail approfondi en répétition, accompagné d'une réflexion sur l'organisation optimale du temps de travail ;
- à une politique d'engagement de solistes et chefs invités d'envergure internationale ;
- à un dispositif d'artistes en résidence, interprètes et compositeurs ;
- à la place réservée aux artistes féminines dans sa programmation, solistes, compositrices ou cheffes ;
- à la place réservée aux talents émergents, jeunes artistes chefs ou solistes : l'Orchestre pourra éventuellement recruter un jeune chef associé et à ce titre solliciter le ministère de la Culture ;
- à l'intégration de la pratique amateur dans sa programmation.

Dans la conduite de ce projet, la direction de l'Orchestre est attachée à un dialogue permanent avec les membres d'une commission artistique, créée en septembre 2017. Celle-ci est composée de musiciens élus et favorise l'expression des musiciens dans la vie et dans la programmation de l'Orchestre.

II. Affirmer une présence territoriale à plusieurs échelles.

L'Orchestre a pour vocation d'assurer une présence artistique harmonieuse sur les territoires qu'il couvre :

1. Dans sa ville d'implantation

L'Orchestre propose à Strasbourg :

- une saison symphonique au Palais de la musique et des congrès (PMC), où l'Orchestre réside et bénéficie de locaux offrant de bonnes conditions de travail (salle de répétition, locaux dédiés à l'action culturelle, foyers, bureaux, bibliothèque) ;
 - une saison de musique de chambre impliquant les musiciens de l'Orchestre ainsi que ponctuellement des artistes invités, dans différents lieux strasbourgeois (Auditorium de la Cité de la musique et de la danse, Aubette, Salle Bastide de l'Opéra national du Rhin, Palais des Fêtes, Espace Django) ;
 - des concerts à destination du grand public (Symphonie des Arts) ou de publics spécifiques (concerts famille, concert de rentrée à l'Université, etc.) ;
 - des actions pédagogiques et de médiation variées dans ses locaux ou au sein des établissements scolaires de la Ville de Strasbourg ;
- une participation à l'activité lyrique et chorégraphique de l'Opéra National du Rhin. A noter que le directeur musical dirige une production lyrique par an. Les deux institutions sont attachées à maintenir leur étroite collaboration et une complémentarité dans leurs programmes respectifs. Cette coopération pourra faire l'objet d'une convention entre la régie personnalisée
- Orchestre philharmonique de Strasbourg et le syndicat mixte Opéra National du Rhin.

2. Sur le territoire de l'Eurométropole

L'Orchestre pourra renforcer sa présence de diverses manières :

- concerts de formats spécifiques dans les salles de l'Eurométropole (en particulier des salles bénéficiant du fonds de concours). L'Orchestre pourra ainsi proposer des concerts de musique de chambre ou des concerts jeune public ;
- actions pédagogiques et de médiation dans les établissements scolaires de l'Eurométropole, ainsi que dans les médiathèques, écoles de musique ;
- communication renforcée sur ces territoires.

3. Sur le territoire du Bas-Rhin

L'Orchestre pourra poursuivre différentes activités :

- concerts décentralisés, en partie financés par la contribution du Conseil départemental du Bas-Rhin au fonctionnement de l'Orchestre ;
- actions éducatives en lien avec les concerts décentralisés : actions de sensibilisation notamment dans les établissements scolaires et les écoles de musique à proximité des lieux de représentation ;
- renforcement du programme « Collèges à l'Orchestre », initié en 2018-2019, grâce au soutien de l'association des amis de l'Orchestre *Euterpe* ; ce dispositif permet la venue de collégiens aux concerts d'abonnement au PMC, grâce à une prise en charge par Euterpe des coûts de transport ;
- maintien voire développement des circuits de bus permettant de véhiculer les habitants de communes du Bas-Rhin vers le PMC, dans le cadre d'un abonnement « parcours – bus ».

4. Sur le territoire alsacien

L'Orchestre est présent sur le territoire alsacien, grâce à sa collaboration avec l'Opéra national du Rhin, dans le cadre des productions lyriques et chorégraphiques à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. L'Orchestre échange par ailleurs avec l'Orchestre symphonique de Mulhouse, notamment sur les contenus d'actions pédagogiques ou de médiation.

5. Sur le territoire de la Région Grand Est et dans les régions transfrontalières

L'Orchestre pourra développer ses coopérations avec les institutions musicales du territoire régional. Il pourra également intensifier ses échanges avec les institutions musicales allemandes, notamment les formations chorales, permettant de développer les concerts entre villes partenaires (Stuttgart notamment).

Cette volonté de renforcer sa présence transfrontalière et son inscription dans le paysage musical régional pourra également se traduire par des projets pédagogiques ambitieux (participation au Dirigentenforum organisé par le Conseil de la Musique allemand, programmes d'échanges avec les Hochschule transfrontalières en collaboration avec la HEAR, etc.).

6. Sur le territoire national

L'Orchestre se produit régulièrement en France, notamment à la Philharmonie de Paris, dans des programmes variés. Ces concerts permettent de renforcer sa visibilité nationale et la reconnaissance du niveau de ses musiciens ainsi que la découverte, par de nouveaux publics, du travail et du répertoire de l'Orchestre.

7. Tournées européennes et intercontinentales

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg, qui possède une grande tradition de tournées, a une forte mission de rayonnement international et se fera volontiers l'ambassadeur du dynamisme culturel de sa ville et de sa région.

III. S'adresser à une grande diversité de publics

La diversification des publics est au cœur du projet de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

L'Orchestre est très engagé dans la mise en œuvre d'actions destinées à attirer un nouveau public, en particulier par l'organisation de concerts éducatifs, grands concerts populaires, ateliers de découverte pour les familles, journées portes ouvertes, etc. Il est également attentif à une politique tarifaire attractive.

Les locaux de l'Orchestre ont été conçus pour permettre l'organisation d'actions pédagogiques diverses afin de sensibiliser ces nouveaux publics en toute autonomie. Une salle des actions pédagogiques est ainsi entièrement dévolue à ce type d'actions.

Par ailleurs, l'Orchestre apportera une attention particulière à la dimension sociale de son projet en développant des actions lui permettant d'atteindre des publics plus éloignés de la diffusion musicale.

Ces actions portées de façon prioritaire par l'Orchestre feront l'objet d'un suivi régulier et pourront donner lieu à un renforcement des moyens humains et financiers, au sein du pôle communication, marketing, actions culturelles et relations publiques.

1. Actions de l'Orchestre à destination du public scolaire

L'Orchestre intègre dans sa politique de diffusion une dimension pédagogique très forte, à destination des établissements scolaires (de la maternelle au lycée), universitaires, et des établissements d'enseignement artistique. Cette activité pourra faire l'objet de conventions spécifiques avec les établissements concernés.

L'Orchestre programme une série de concerts éducatifs à destination des écoles primaires et des collèges, mais aussi les maternelles (concerts *Baby Proms*). Une préparation est proposée en amont aux enseignants, qui bénéficient par ailleurs de la mise à disposition de ressources pédagogiques. Ces séries comptent également un ou plusieurs concerts ouverts au public familial avec une tarification fortement attractive.

L'Orchestre propose également des actions éducatives à destination des différents cycles : classes primaires mais aussi crèches et jardins d'enfants, collèges et lycées, étudiants :

- intervention de musiciens dans les classes de primaires ;
- ateliers musicaux autour de l'instrumentarium Baschet (maternelles et primaires) ;
- *Saisons instrumentales* (présentation d'instruments à des classes de maternelle et de primaire)
- répétitions publiques.

Toutes ces activités sont adaptables pour d'autres publics que ceux initialement choisis et pourront être complétées et renouvelées dans le cadre de la présente convention.

L'Orchestre favorise par ailleurs l'accueil lors de répétitions des élèves du dispositif Demos, mis en place par la Ville de Strasbourg.

2. Actions à destination des familles

L'Orchestre s'engage fortement à développer ses propositions à destination des familles et du public familial dans son acception à la plus large :

- une série de « Concerts en famille » pour permettre d'appréhender l'univers de l'orchestre symphonique : proposés le week-end, ces concerts symphoniques de format adapté au public familial (durée, présence de récitants ou de dispositif de médiation, etc.) favorisent un accès de tous à des grandes œuvres du répertoire ;
- des ateliers de présentation des instruments à destination des familles, également programmés le week-end ;
- Des séances de *baby proms* ouvertes aux très jeunes enfants et à leurs parents, permettant une immersion au cœur de l'orchestre ;
- des tarifs pour les jeunes jusqu'à 18 ans et un abonnement famille à des tarifs avantageux.

L'Orchestre souhaite par ailleurs créer un programme de « jeunes ambassadeurs » permettant d'associer le public jeune à la vie de l'Orchestre à travers des activités spécifiques.

3. Actions à destination des publics étudiants

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg s'attache à développer et à entretenir ses liens avec l'Université et le public étudiant. Plusieurs actions sont mises en place à ce titre :

- un concert de rentrée universitaire à l'Université de Strasbourg ;
- des parcours et dispositifs spécifiques à destination des étudiants, leur permettant d'assister à des répétitions, d'échanger avec les artistes ou découvrir les coulisses de l'Orchestre ;
- des projets spécifiques avec les grandes écoles du territoire ;

- une implication de l'Orchestre dans les dispositifs tarifaires à destination des jeunes (carte culture, carte atout voir, pass culture, etc.).

4. Action à destination de tous les publics

L'Orchestre organise des dispositifs de médiation ouverts à tous les publics. Ces actions rassemblées sous l'appellation « la saison autrement » permettent d'aborder le concert symphonique et les œuvres avec des clés de lecture à destination du plus grand nombre :

- ateliers d'écoute à l'aide d'extraits sonores et d'une analyse du contexte de la création des œuvres. Ces ateliers en lien avec la programmation sont organisés au PMC et à la Cité de la musique et de la danse ;
- conférences d'avant-concert avec des spécialistes invités.

Par ailleurs, l'Orchestre s'engage à faciliter à l'accès aux concerts, que ce soit par des biais pratiques (transport, etc.) ou par un renouvellement des formats de concerts :

- Concerts gratuits et grands publics : concerts décentralisés, participation à la *Symphonie des Arts* au Jardin des Deux-Rives, etc.
- Dispositifs de transport collectif permettant l'accès d'un large public aux concerts donnés à Strasbourg, etc.
- Des concerts de musique de chambre organisés à des horaires décalés : en semaine à 12h30 ou 18h, ou encore le dimanche matin à 11h. Ils ont vocation à permettre à un public plus large, aux habitudes et aux contraintes différentes de celles du public d'abonnés, d'accéder au répertoire musical dans des conditions d'excellence et de plus grande intimité.

Enfin l'Orchestre pourra organiser une résidence dans un quartier prioritaire de la Ville ou de l'Eurométropole de Strasbourg avec un travail de long terme auprès d'une grande diversité de publics autour d'un projet commun et en lien avec les acteurs du territoire. A noter que l'Orchestre organise également des actions ponctuelles en lien avec des acteurs sociaux-culturels de certains quartiers de Strasbourg.

5. Actions à destination des publics empêchés

L'OPS s'engage à développer des actions à destination des publics empêchés. Des concerts et des ateliers sont ainsi organisés en lien avec les Hôpitaux de Strasbourg. La direction de l'Orchestre souhaite développer cet axe dans le cadre de la présente convention, avec des interventions des musiciens en milieu carcéral, dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou encore auprès des migrants.

6. Actions à destination des amateurs

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg s'investit dans le soutien à la pratique amateur. Ainsi associe-t-il régulièrement à ses productions le Chœur philharmonique de Strasbourg composé de 90 chanteurs amateurs. Ce chœur, qui permet de répondre au développement des pratiques des musiciens amateurs en Alsace et dans le Grand-Est, s'est engagé à suivre une formation vocale de haut niveau.

IV. Stratégie numérique, communication et marketing

1. Audiovisuel

L'Orchestre souhaite renforcer sa présence dans les médias et en particulier numériques. Cette présence, par le biais de son site internet, des réseaux sociaux et de partenariats, est au cœur de sa stratégie de visibilité et de communication.

- Le site internet : le nouveau site internet de l'Orchestre a été mis en fonctionnement en 2019. Ce site est adapté aux standards actuels en termes de fonctionnalité et de graphisme. Il doit contribuer à asseoir la visibilité de l'Orchestre comme une institution culturelle importante du territoire, auprès d'un public le plus large possible.
- Les réseaux sociaux : l'Orchestre poursuivra et cherchera à développer son travail de relations avec les médias (presse écrite, radios, TV) régionaux, nationaux et internationaux (Allemagne, Suisse) en s'adaptant régulièrement aux nouveaux médias et notamment aux réseaux sociaux. L'Orchestre a en effet développé de façon importante sa présence sur les réseaux sociaux (instagram, facebook, twitter), en complémentarité avec son activité traditionnelle en lien avec la presse nationale, spécialisée et régionale. La création d'un poste dédié de chargé de communication numérique et de relations médias reflète cette priorité nouvelle. L'Orchestre s'attachera ainsi dans les années à venir à renforcer ses liens avec son public ainsi qu'à la recherche de nouveaux publics à travers ces différents médias.

Le site internet de l'Orchestre ainsi que les réseaux sociaux permettent aujourd'hui de visionner en streaming certains concerts ; cette fonctionnalité pourra être développée dans le cadre de la présente convention.

- Partenariats médias : l'Orchestre s'engage à entretenir et à développer ses partenariats avec des acteurs médias pour l'enregistrement et la diffusion de ses concerts. Le partenariat avec Arte Concert initié en 2017 pourra être poursuivi.
- Politique discographique : une attention particulière sera portée à la poursuite de la politique discographique de l'Orchestre, notamment à travers le partenariat avec Warner.
- Innovation : le partenariat avec le label Nomad Music sera également conforté dans le cadre de la présente convention : l'Orchestre participe dans ce cadre à l'enregistrement de grandes œuvres symphoniques destinées à la formation de jeunes musiciens, par l'application NomadPlay.

Le développement de cette stratégie numérique nécessite la renégociation dans les années à venir de la convention audiovisuelle avec les musiciens permettant la captation et la diffusion des concerts dans un cadre précis de cession des droits.

2. Marketing et communication

Un approfondissement de la stratégie marketing de l'Orchestre sera poursuivi dans le cadre de cette convention :

- l'offre d'abonnement, enrichie depuis la saison 2018-2019, sera suivie afin de conserver, voire de développer, le nombre d'abonnés de l'Orchestre. Des offres commerciales à destination des abonnés sont mises en place dans ce but.

- L'Orchestre utilisera le levier de la politique tarifaire et du développement de tarifs à destination de publics spécifiques, afin de remplir ses objectifs de ressources propres mais aussi de contribuer à atteindre ses objectifs de service public.
- L'Orchestre s'inscrira également dans le dispositif du Pass culture pour lequel le territoire du Département du Bas-Rhin fait office de pilote.

Dans le but de développer sa visibilité et son attractivité auprès de tous les publics, l'Orchestre travaillera régulièrement sur son image (logo, affiches, programmes, etc.). Un travail sur l'identité visuelle de l'Orchestre pourra être initié dans le contexte de création du nouvel Etablissement public.

3. Mécénat

L'Orchestre affiche un objectif de développement du mécénat et de ses recettes propres dans le courant des prochaines saisons. Ce développement, qui doit être facilité par son nouveau statut, est un axe de travail du pôle communication, marketing et relations publiques. Il pourra prendre la forme de soutien financier au fonctionnement de l'Orchestre mais aussi de mécénat en nature.

V. Organisation et fonctionnement de la structure

1. Statuts et instance de gouvernance

Le Conseil d'administration de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg comptera en son sein douze membres, sept représentants de la Ville désignés parmi le Conseil municipal, deux représentants de l'Etat – ministère de la Culture, un représentant du Conseil départemental du Bas-Rhin, et un représentant de l'Eurométropole de Strasbourg, un siège étant destiné à la Région Grand Est si elle souhaite rejoindre l'Etablissement.

Le suivi annuel de ces activités aura lieu dans le cadre des réunions de ce Conseil d'administration. Il aura également lieu lors d'une réunion annuelle d'un comité de la présente convention, associant les représentants des partenaires publics et les personnels de l'Orchestre.

2. Un employeur responsable

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg garantit la transparence des procédures de recrutement, y compris de ses dirigeants en s'appuyant sur des procédures d'appel à candidatures. Le recrutement du directeur général ou de la directrice générale se fait conformément aux modalités prévues par l'article 5 du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 et notamment aux principes de parité et de non-discrimination.

Par ailleurs l'Etablissement public s'attachera à mettre en place une politique RH et de prévention volontariste à destination de ses agents :

- par un suivi attentif des carrières des musiciens de l'Orchestre ainsi que de l'ensemble des agents de son équipe administrative et technique ;
- par la mise en œuvre d'actions de prévention en direction de l'ensemble des personnels à travers notamment d'un suivi attentif du document unique de prévention des risques physiques et psycho-sociaux. Une attention particulière sera portée à la prévention des risques auditifs et musculo-squelettiques pour ses personnels artistiques et de régie.

- par la formation professionnelle permanente proposée aux artistes musiciens de l'Orchestre, ainsi que par un soutien apporté à leur mobilité et à leurs possibles reconversions professionnelles.
- Par la formation professionnelle permanente des agents de l'équipe administrative et technique aussi bien sur le plan de la gestion administrative d'un établissement public local que dans les domaines spécifiques au spectacle vivant (droits audiovisuels, mécénat, production, etc.)

Enfin l'Orchestre s'engage en faveur de la formation et de l'insertion et professionnelle des jeunes artistes :

- par le projet d'Académie d'orchestre, qui permet aux stagiaires issus de l'Académie supérieure de Musique de Strasbourg (Haute Ecole des Arts du Rhin) de se former au métier de musicien d'orchestre, par leur participation à certaines séries de concerts ;
- par son partenariat avec les différents « tremplins cheffes d'orchestre » mis en œuvre par la Philharmonie de Paris ;
- par sa collaboration avec des concours internationaux, l'Orchestre offrant au lauréat un premier engagement professionnel ;
- par un développement des liens avec les élèves du réseau des Ecoles du Rhin Supérieur.

3. Suivi de la présente convention

La présente convention fera l'objet d'un suivi par le biais de la production annuelle par l'Orchestre d'un bilan social simplifié ; ce bilan comprend une grille des emplois annexés à la convention pluriannuelle d'objectifs. Il comporte également un volet spécifique à l'application de la parité dans la mise en œuvre des engagements de la section 1 du présent cahier des charges.

4. Moyens matériels

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg :

- Dispose au PMC de bureaux, d'espace de stockage pour sa bibliothèque d'orchestre, d'une salle de répétition et d'une salle d'actions culturelles. L'occupation de ces locaux par l'Orchestre fait l'objet d'une convention avec le délégataire de service public chargé de l'exploitation du PMC pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Constitue et entretient un parc instrumental (percussions, harpe, pianos, contrebasses, instruments à vent notamment).
- Bénéficie d'un accord avec le PMC pour la location de la salle Erasme où sont donnés les concerts d'abonnements.

Des liens existent également avec la Ville de Strasbourg et l'Opéra National du Rhin pour l'utilisation de salles de concerts dans des formats plus réduits.

VI. Données prévisionnelles pour l'année 2020

Activité de l'OPS en 2020 (saisons 2019-2020 et 2020-2021) :

- 60 concerts symphoniques (dont 17 en déplacements : Corée, Allemagne, Paris, Bas-Rhin)
- 27 participations à des représentations à l'Opéra national du Rhin
- 13 concerts de musique de chambre dans l'Eurométropole

- 13 concerts à destination des familles dans l'Eurométropole
- 11 concerts à destination des scolaires
- 50 « saisons instrumentales » pour les scolaires
- 50 séances d'Instrumentarium Baschet
- 20 interventions de musiciens en établissement scolaire
- 10 répétitions générales ouvertes (scolaires, étudiants, groupes)
- 2 ateliers à la carte avec le dispositif carte culture
- 15 actions de médiation et de développement des publics (Stras'culture, Guinguette culturelle de l'université, Journées du patrimoine, programme jeunes ambassadeurs, etc.)
- 30 conférences d'avant-concert
- 8 ateliers d'écoute

Poursuite du développement des partenariats :

- participation à la promotion des jeunes solistes et chefs d'orchestre : engagement de la lauréate du Tremplin jeune cheffe d'orchestre de la Philharmonie de Paris et du (de la) lauréat(e) du Concours Long-Thibaud-Crespin, etc. ; poursuite de l'Académie d'Orchestre avec la Haute École des Arts du Rhin.
- partenariats institutionnels avec les acteurs locaux (Conservatoire, HEAR, OnR, Musées, Musica, Médiathèques, Université, Académie de Strasbourg, Hôpital de jour, etc.), nationaux (Philharmonie de Paris)
- développement des partenariats médias (captations pour Arte Concert et pour la radio Accent 4, France 3, France Bleu, Fip, France Musique, DNA, etc.)
- développement des enregistrements pour NomadPlay (application permettant de se substituer virtuellement à n'importe quel musicien d'un groupe ou orchestre, pour jouer à sa place en immersion audio.)